

Presse, qui avait rencontré Victor Noir, me dit que Victor Noir avait tenu devant lui le propos suivant : J'ai envie d'étrangler un homme.

M. Demange, l'un des défenseurs. — Le témoin sait-il si le numéro du journal contenant l'article du prince a été envoyé à la rédaction de la *Marseillaise* ?

R. Oui, il a été envoyé.

M. le président fait rappeler M. Millière. Quel jour cet article vous est-il arrivé ?

M. Millière. — Je ne me souviens pas bien du jour où le numéro en question a été envoyé à la *Marseillaise*. Tout ce que je puis sûrement affirmer, c'est que le lundi, revenu au bureau de la *Marseillaise*, je crus que Groussat allait servir de témoin à Rochefort ; c'est alors que pour la première fois j'eus connaissance de l'Accusé de la Corse.

M. Théodore de Grave, à Paris. — Ce témoin, ayant appris l'événement d'Auteuil, s'est rendu immédiatement chez le prince, qui lui dit, en lui montrant sa joue gauche : « Voyez, ils m'ont frappé au visage. » Le prince, continua le témoin, me raconta alors comment les faits s'étaient passés, « Prince, lui dis-je, on va beaucoup s'occuper de cette affaire dans la presse ; des versions opposées pourront circuler ; permettez-moi de vous donner un conseil. Je vous demande, de me dire, sur votre honneur, l'absolue vérité. »

« Ce que vous me demandez, me répondit le prince, est d'autant plus facile que j'ai mis par écrit les circonstances dans lesquelles l'événement est arrivé... Venez dans mon cabinet, l'écrivain est sur ma table. »

Le prince, m'ayant fait entrer dans son cabinet, me remit l'original que j'ai là, encore sur moi, et dont je laissai une copie.

M. le président au témoin. — N'avez-vous pas demandé au prince pourquoi il n'avait pas tiré sur celui qui était armé, plutôt que sur Victor Noir ?

Le témoin. — En effet, j'ai fait cette question au prince, qui m'a répondu : Avant de songer à me défendre, j'ai songé à venger mon honneur outragé.

M. Charles-Honoré Binet, docteur en médecine, — rapporte les constatations médicales qu'il a faites sur le corps de Victor Noir : La blessure était près du cœur, et elle avait été produite dans des conditions telles, que la mort avait été instantanée. Un instant après, il fut rejoint par le docteur Morel, avec lequel il se rendit chez le prince Pierre Bonaparte. « En arrivant, continue le témoin, le prince nous dit : Qu'a donc le blessé ?... — Je fus très-étonné de cette question, moi qui venais de voir le corps ? Je répondis : « Prince, il est mort ! » — Monseigneur montra une lettre en me disant : « Connaissez-vous cela ? — En me racontant alors que des gens armés étaient venus le provoquer... Le témoin s'interrompt. Il paraît fatigué. M. le président lui fait donner un siège, mais un instant après, M. Pinel dit qu'il se sent la force de poursuivre sa déclaration. Il continue : Qu'arrivait-il à la place, me demanda le prince ? — Mais répondez-moi, je suis venu sur la demande de M. Morel, pour constater des traces du coup que vous aviez reçu. — Non, non, ce n'est rien répondit le prince à deux reprises, et comme M. Morel insistait, Monseigneur tendit le cou ; et je constatai, derrière l'oreille, à la région mastoïdienne, la présence d'une échymose de la grandeur d'une pièce de 2 francs, et entourée d'une vive rougeur.

D. A quelle cause pouvez-vous attribuer cette échymose ?

R. Je ne sais.

D. Il est assez difficile de l'expliquer par un soufflet donné derrière l'oreille ?

R. Il serait possible qu'un soufflet produit un échymose semblable, si la main, portant le coup, était garnie d'une baguette.

MM. de la Bruyère, Paul de Cassagnac, Cosanova et Théodore Degrange sont successivement rappelés.

M. le Président les invite à désigner d'une manière passive la place qu'occupait la contusion qu'ils ont remarquée sur le visage du Prince Pierre Bonaparte contusion qui, d'après celui-ci aurait été le résultat d'un coup porté sur Victor Noir.

Tous quatre disent que la contusion paraît de l'oreille et s'étendait sur la joue.

Le prince interrogé à son tour, indique d'un geste la place ou se remarquait la contusion et il ajoute qu'il n'y avait pas d'échymose.

M. le Président au témoin : Vous entendez, il n'y avait pas d'échymose et vous, vous en auriez remarqué une. Vous auriez commis une erreur ?

R. Peut être. Le Prince s'est peu prêt à

mes observations ; et puis je ne suis resté chez lui que cinq à six minutes.

M. Laurier, un des avocats de la partie civile : M. le Président voudrait-il demander au témoin si au moment où il a visité le corps de Victor Noir, les gants de celui-ci n'étaient pas boutonnés et parfaitement intacts ?

M. le Président au témoin. Vous entendez la question ?

Le témoin, les gants étaient fermés et parfaitement intacts.

M. Demange : Le témoin a-t-il remarqué sur le corps de Victor Noir la trace d'un coup quelconque ?

Je n'ai vu aucune trace de coups aucune blessure, si ce n'est celle qu'avait produite la balle.

D. Si un coup avait été porté à Victor Noir, la trace aurait-elle pu subsister encore après la mort ?

R. Certainement.

M. Henri Morel D' médecin demeurant à Auteuil. Ce témoin rapporte qu'il a donné des soins au Prince Pierre Bonaparte qui était malade quand je lui ai fait une visite, le Prince était couché sur une chaise longue où il lui avait quelquefois fallu passer la nuit. Après avoir prescrit ce qu'il avait à faire... (se tournant vers le président.) Je n'ai pas besoin sans doute de dire mes prescriptions ? (Hilarité dans la salle)

M. le président : Non, cela n'est pas utile. Le témoin continuant : Le 10 janvier je suis allé chez le Prince devant la porte, il y avait un rassemblement. Je suis monté et j'ai trouvé le prince très ému. Il me dit qu'il était venu deux personnes chez lui et que l'une d'elles l'avait frappé. Il entra dans les détails de la scène et ajouta :

Docteur qu'auriez-vous fait si vous aviez été à la place ?

— Ce que j'aurais fait, ai-je répondu, avec mon caractère et un pistolet, je les aurais tués tous les deux.

D. Avez-vous remarqué sur la joue du Prince la trace d'un coup ?

R. Oui, monsieur le président. La contusion pouvait avoir la largeur d'une pièce de 2 francs. Le prince me dit encore : « Le bruit court dans la rue qu'une des personnes qui sont venues chez moi serait morte. Cela m'étonne, car j'ai vu sortir celle sur laquelle j'avais tiré. Allez et donnez-lui des soins si elle en a besoin. » — Je sortis et dans la rue je causais de tout cela avec plusieurs personnes. En allant chez M. Mortreux, je rencontrai deux de mes confrères, MM. Pinel et Semazeuil, puis je revins avec le premier chez le prince. En chemin, nous rencontrâmes le commissaire de police. M. Pinel a constaté, comme moi, une blessure à la joue du prince. Je crois même que je dis alors au commissaire : « Vous voyez, le prince est blessé à la joue. » J'allais oublier un détail, ajoute le témoin, au moment de se retirer : « Un matin, le prince me dit : « Il faut me guérir, j'ai toujours les yeux mouillés... Et si je venais à avoir un duel avec Rochefort, vous consentiriez à m'accompagner... (Le témoin, après une légère pause)... comme médecin (rires), j'ai encore ceci à ajouter : Le 10 janvier, j'ai vu appuyé près d'une fenêtre une canne à épée qui n'était ni ouverte ni fermée.

M. le président : Elle était un peu ouverte ?

Le témoin : Oui, un peu.

M. Laurier : La visite de la joue du prince a-t-elle été faite dans le même moment par le témoin et par le docteur Pinel ?

Le témoin : J'ai vu la contusion avant M. Pinel ; c'est après l'avoir remarquée que je suis allé chercher un autre médecin.

M. Laurier répète la question, en la précisant davantage.

Le témoin répond affirmativement.

M. Laurier : Vous avez vu la contusion en même temps ?

Le témoin avec une certaine animation : Oui en même temps.

D. Avant le docteur Pinel ?

R. Avant le docteur Pinel ?

M. le président : Je prie le défenseur lorsqu'il voudra faire des questions aux témoins, de vouloir bien les adresser par mon intermédiaire.

M. le président renouvelle la question posée par M. Laurier.

Le témoin : M. Pinel et moi nous avons constaté la contusion de visu et au toucher.

M. le président donne lecture de la déposition de M. le docteur Morel devant les magistrats instructeurs.

L'huissier appelle MM. les docteurs Bergeron et Tardieu. Ceux-ci ne se trouvent pas en ce moment dans la salle des témoins.

Le témoin Villion, menuisier, est appelé. Il raconte que le 5 janvier, étant attaché au drap dans un magasin à Paris, il a entendu dire ceci à un des commis : « Il va se passer quelque chose de drôle d'ici à quelques jours. On doit aller provoquer Pierre Bonaparte, et s'il ne se bat pas, on le tuera dans son bureau. »

Vous êtes bien sûr d'avoir entendu cela ?

Le témoin : Je le jure sur les cendres de ma mère. Du reste, j'ai rapporté ce propos à deux personnes peu de temps après l'avoir entendu.

M. Jobard, employé de commerce dans le magasin dont il vient d'être question, ne sait rien relativement à l'événement d'Auteuil.

M. le président : Vous êtes commis chez M. Prudhomme ?

R. Oui, monsieur.

D. N'auriez-vous pas entendu prononcer ces paroles : « Il doit se passer quelque chose de drôle dans quatre ou cinq jours. On doit aller provoquer Pierre Bonaparte, et s'il ne se bat pas, on le tuera dans son cabinet ? »

R. Non Monsieur.

D. Ne serais-je pas votre camarade Rimbaux qui aurait tenu ces propos ?

R. Il ne l'a pas tenu, ni moi non plus.

Le témoin Villion est rappelé, et il dit : « C'est à monsieur (montrant le témoin Jobard) que l'autre a adressé ces paroles. Eh bien ! mettons que c'est moi. »

M. Henri Rimbaux est rappelé.

D. Le 5 janvier vous avez vendu du drap à M. Villion ?

R. Ce n'est pas moi qui l'ai servi. J'étais séparé de mon camarade par un rayon.

D. N'auriez-vous pas dit : Il va se passer quelque chose de drôle ces jours-ci. On doit provoquer Pierre Bonaparte, et s'il ne se bat pas, on le tuera dans son cabinet ?

R. Je n'ai pas prononcé ces paroles, et par une bonne raison : c'est que j'ignorais que le prince Pierre existait.

Le témoin Villion entendu de nouveau, déclare positivement qu'il reconnaît Rimbaux comme celui qui a tenu ces propos.

La femme Morin : J'ai rencontré M. Villion au moment où il venait de faire l'acquisition du drap et il m'a dit les paroles : « On doit provoquer le prince Pierre. »

D. A qui attribuait-il ce propos ? à celui qui lui avait vendu l'étoffe ?

R. Non, monsieur, c'était un autre.

M. Fourquin, ébéniste, fait une déclaration semblable.

M. le président : Rimbaux, vous venez d'entendre ces déclarations. Expliquez-nous comment le 5 janvier on pouvait prévoir ce qui devait avoir lieu quelques jours après ?

M. Rimbaux : Tout ce qui a été rapporté contre moi est entièrement faux ?

M. Ambroise Tardieu 50 ans, professeur à la faculté de médecine de Paris. J'ai procédé à l'autopsie du cadavre de Victor Noir. Il avait reçu un coup de feu dans la région du cœur. Le projectile était extrêmement petit, il s'était arrêté dans le cœur sans le traverser.

D. Avez-vous constaté sur le corps la coloration de la poudre ?

R. Ce détail, M. le président, avait son importance. La blessure ni la chemise n'avaient aucune coloration noire comme il arrive quand le coup a été tiré à petite distance. Nous avons conclu M. Bergeron et moi que la distance à laquelle était la personne qui a tiré n'était pas moindre d'un mètre. Plus près il y aurait eu brûlure au paletot ou à la chemise.

D. Le corps ne portait-il pas quelques traces à la figure ?

R. Il n'y avait rien.

M. Tardieu passant à ce qui concerne M. de Fonvielle, prend son paletot parmi les pièces à conviction où il se trouvait auprès de la chemise ensanglantée et il explique à MM. les jurés que d'après la configuration des quatre ouvertures qui se trouvent dans ce vêtement les coups de feu ont été tirés de plus loin. Il remarque au-dessous du collet un tron dont l'ouverture est ronde et la sortie déformée. Il est évident pour lui que le coup a été tiré de manière à traverser le paletot de dessous en dessus. En tout cas ces coups ont été tirés à une certaine distance.

D. De face ou obliquement ?

R. Très obliquement sur M. de Fonvielle par rapport à la personne qui tirait.

D. Veuillez nous faire connaître maintenant le résultat des travaux de comparaison que vous avez fait sur les déclarations des docteurs Pinel et Morel.

R. Il paraît que d'après ces messieurs l'ac-

cusé avait au visage une confusion de la grosseur d'une pièce de 2 fr. cette appréciation à sa valeur. De l'examen des constatations de ces messieurs on en vient à penser qu'il y a eu un coup. Si le main de Victor Noir n'avait pas de chemise, il y avait à la manche de sa chemise un bouton de nacre, très épais et très solide. Il suffisait même que le poing fut fermé pour que les parties osseuses puissent laisser la trace d'un coup. Mais comme je n'ai rien examiné par moi-même je ne puis donner ici que des hypothèses.

Un juré M. Tardieu ne peut il pas que la palle causée par le trouble qui s'était emparé de l'accusé quand il venait d'apprendre la mort de Victor Noir, a pu faire disparaître la trace d'un coup ?

M. Tardieu. — Oui ; mais cependant s'il y avait eu à la suite du coup extravasation sanguine, la trace pouvait paraître encore.

Sur la demande de M. Laurier, et sous l'autorisation de M. le président, M. de Fonvielle est rappelé et invité à passer le paletot qu'il portait le 10 janvier. MM. Emile Lervau et Demange défenseurs et les avocats de la partie civile s'approchèrent du bureau de la Cour et formèrent un cercle autour de MM. Tardieu et de Fonvielle.

M. Laurier fait remarquer qu'il n'y a pas de M. de Fonvielle n'avait pas son paletot boutonné et que sans cela le vêtement n'aurait pas pu être percé de dedans en dehors comme il l'avait été au collet. Sur l'invitation d'un juré, M. de Fonvielle se place dans l'attitude qu'il avait devant le prince Pierre.

De toutes les observations qui ont été faites de part et d'autre, il ne résulte rien de bien concluant.

M. le docteur Bergeron donne ensuite de nouvelles explications sur l'état du cadavre de Victor Noir.

M. Mortreux, pharmacien à Auteuil, après avoir donné des détails fort connus sur le transport du cadavre de Victor Noir dans son établissement, il passe aux propos qui ont été tenus autour de lui. M. de Fonvielle lui raconta la manière dont son ami avait été tué. Le prince s'écria : Etes-vous solidaires de ces charognes ? Oui, répondit Noir ; nous les sommes de nos amis. Alors le prince lui donna un coup de pied et lui tira un coup de pistolet.

On a répété bien des fois que M. de Fonvielle avait dit : « Il a tué mon ami, mais il a reçu un fameux soufflet ! mais ni lui ni aucune personne présente n'a dit rien de cela ; et je suis resté tout le temps dans la pharmacie.

Me Laurier. — Le témoin a-t-il remarqué si les gants de Victor Noir étaient fermés et s'ils n'étaient ni déchirés ni froissés ?

M. Mortreux. — Les gants de Victor Noir étaient fermés et parfaitement intacts.

MM. Pannaquelli, Ronstant et Valladeri sont ensuite entendus. Nous reviendrons sur leurs dépositions.

L'audience est levée à cinq heures 1/4 au milieu d'une assez vive agitation.

Le bruit a couru dans la soirée que M. Rochefort était arrivé depuis quelques heures.

M. le docteur Samazeuil est venu le 10 janvier dans la pharmacie de M. Mortreux, où il a vu le corps de Victor Noir. Le docteur Morel s'est présenté et a dit que le prince avait la joue grosse, enflée. Un instant après, le docteur Pinel est arrivé et a engagé M. Morel à faire avec lui les constatations. Il a entendu M. Ulrich de Fonvielle raconter la scène dans laquelle Noir avait été frappé d'une balle.

Répondant à une demande de M. Laurier, le témoin dit que les gants de Victor Noir étaient intacts.

Un autre témoin, M. Roustan, facteur du télégraphe, — a vu M. de Fonvielle tenant un pistolet dans la rue et criant : à l'assassin. Celui-ci ne pouvait parvenir à désarmer son pistolet.

Un de MM. les jurés. — Dans l'état où se trouvait l'arme, pouvait-elle faire feu ?

Le témoin. — Je crois que oui ; il n'y avait qu'à appuyer sur la gâchette.

M. de Fonvielle. — Je dois dire que le pistolet pouvait parfaitement partir. Je ne pouvais le désarmer, parce que je n'avais qu'une main libre. Et puis, j'étais surtout préoccupé de la position de mon ami mourant.

M. Valladeri, autre témoin, fait une déclaration qui ne parvient pas jusqu'à nous. Elle se rapporte à un propos attribué à M. de Fonvielle, qui aurait dit : « Si j'avais armé mon pistolet, j'aurais tué le prince raide comme un chien. »

L'audience est levée à cinq heures un quart, au milieu d'une vive agitation.

La force armée a été encore augmentée aujourd'hui à l'extérieur du palais. On a formé le même carré qu'hier, mais, au milieu, on a placé cinq gendarmes et cinq dragons. Ces dix cavaliers vont et viennent pour appuyer les militaires qui forment le carré ; à chaque grille latérale on a placé, d'un côté des dragons avec leur carabine en main, et de l'autre des soldats de la ligne et des sergents de ville. Les curieux sont fort attentifs à se rendre au palais de bonne heure.

Jamais il n'y avait eu autant de monde qu'à cette audience : la tribune est tellement pleine qu'un grand nombre de spectateurs seront obligés de rester debout. Les marches des deux escaliers de cette tribune qui font face à la Cour sont occupés par des personnes, qui ne sont pas les plus mal placées. Seulement elles interpellent totalement la circulation. Heureusement qu'il semble convenu facilement entre tous les assistants que la circulation est interdite et qu'une fois en place chacun ne bouge plus.

La plus vive attention règne dans la salle ; partout sont engagées les conversations les plus accentuées, les plus bruyantes. Cette animation est due en grande partie à l'opinion que les spectateurs, qui ont suivi les débats, se forment déjà sur l'affaire dans un sens favorable ; elle vient aussi des dépositions annoncées de M. Paschal Grousset, qui doit être rappelé par les défenseurs de la partie civile, et de M. Rochefort, arrivé cette nuit.

Au moment où nous écrivons ces lignes, des curieux postés sur les dernières marches de l'escalier de la tribune veulent fermer, en tirant une corde, un carreau de la croisée. Ce carreau, fermé trop brusquement, se casse et un fragment tombe sur le front de l'un d'eux. On voit la personne tenir longtemps son mouchoir sur la forte piqure qu'elle a reçue.

Les personnalités de distinction que la Haute-Cour a admis derrière ses sièges sont tous jours très-assidus et arrivent de bonne heure. On remarque, aujourd'hui, le préfet d'Indre-et-Loire, M. Paulze-d'Ivoy, et son secrétaire-général, M. de Montcourt.

L'appel de MM. les jurés est fait par un huissier à onze heures cinq minutes.

Quelques instants après, la Cour est annoncée.

C'est toujours, le même capitaine de gendarmerie qui accompagne l'accusé. Le prince a toujours la même attitude. Il est pâle, mais calme.

M. le président. — L'audience est reprise. Faites venir un témoin.

M. Vincent Natol, rentier à Auteuil. (Ce témoin s'exprime avec un accent anglais). Je me rendis le jour de l'affaire à la pharmacie de M. Mortreux. Des rédacteurs de la *Marseillaise*, MM. Paschal Grousset et Santoux étaient venus à cette pharmacie, M. Mortreux me dit que l'un de ces messieurs avait raconté que le prince avait été souffleté.

Je compris alors l'acte du prince, car je le connaissais trop honnête homme pour avoir été quelqu'un sans insulte et sans provocation très-grave.

M. Laurier. — Il était bon de rappeler M. Mortreux.

M. Mortreux, rappelé. — Je n'ai rien dit de semblable à Monsieur. Il est vrai que je lui ai parlé ce jour-là, il est venu comme tant d'autres à ma pharmacie. Il est étranger, il comprend mal ce qu'on lui dit et il a mal entendu.

D'ailleurs il est aussi contraire à la vérité qu'un bon sens, de prétendre que j'aurais dit cela dans ma pharmacie. (Interruption.)

M. le président. — Nous faisons remarquer pour la deuxième fois que le public doit rester calme. Il ne doit manifester aucune impression défavorable ou favorable à l'accusé.

Les deux témoins persistent chacun dans son affirmation.

Alfred Wach ter, journaliste. — Sur l'affaire d'Auteuil je n'ai rien à dire. Le 11 au matin, j'entrais aux bureaux du journal, M. Langlet, gérant du *Constitutionnel* me dit : Avez-vous lu la *Marseillaise*, avez-vous vu l'article de Rochefort ?

Je répondis affirmativement, et nous convînmes l'un et l'autre que tout cela était déplorable.

Le lendemain, M. Langlet, quand parut l'article de M. Ulrich de Fonvielle (sur l'événement du 10), me demanda ce que je pensais de cette acte d'accusation anticipé. Je lui répondis : « Vous qui connaissez M. Ulrich de Fonvielle, vous devriez lui faire sentir combien cette conduite est reprehensible. »

douce et pure enfant, dont la gracieuse image était toujours présente à ma pensée ! Oh ! combien l'accomplissement de ce devoir m'a coûté cher !... Dieu le sait, Thérèse, sans cette parole consolante que vous laissâtes tomber sur moi avec une larme en me quittant à la ferme, sans cette promesse de me conserver votre estime, quoique je fusse pour sauver cette population infortunée, le courage m'eût manqué bien des fois pendant la lutte ; j'eusse peut-être déserté la cause des malheureux pour venir vous demander le prix de ma lâcheté.

— Ami, vous me rappelez-là une circonstance que je me suis bien souvent reprochée comme une faute grave, au fond de ma conscience. Le jour où j'accablai mon père à la ferme, je savais ce qu'il voulait vous proposer ; j'étais sûre que vous refuseriez de sacrifier à prix d'or la cause de la pauvreté et du malheur ; cependant je voulus être témoin de votre désintéressement... j'eus tort peut-être, car mon admiration pour vous fut plus puissante que mes devoirs !

Alfred l'écoutait comme en extase ; ses mains étaient jointes, son visage, un peu rejeté en arrière, exprimait ce ravissement qu'éprouverait un mortel en entendant la voix d'un ange.

— Thérèse, reprit-il, avec enthousiasme, cet amour mutuel, cette union de nos deux âmes, ce bonheur de vivre l'un pour l'autre, ne doit pas être un rêve pas-

sager, la chimère d'un instant. Pourquoi l'abîme qui nous sépare ne pourrait-il un jour être comblé ? Je suis jeune, je suis plein d'ardeur et de courage, j'accomplirai des prodiges, s'il le faut, pour l'obtenir, pour te mériter !

Thérèse secoua la tête.

— Et moi, Alfred, reprit-elle, m'exprimerais-je avec tant de liberté, si je voyais pour nous l'espoir d'une réunion ailleurs que dans le ciel ? aurai-je oublié à ce point la timidité de la femme ? Ami, je vous parle comme si j'étais déjà sur mon lit de mort...

Le comte sentit au cœur un horrible déchirement.

— Ne dis pas cela, Thérèse, balbutia-t-il ; n'évoque pas cette affreuse image ; je mourrai si tu meurs.

Vous vivez, au contraire, Alfred, vous vivez pour pleurer quelquefois, pour penser toujours à moi qui vous aimais tant ! Oui, vous vivez pour être utile à vos semblables, pour donner des exemples de magnanimité et de dévouement à ce mauvais monde ; vous vivez, je le veux, je vous en prie... et pour vous prouver mes droits à votre obéissance, apprenez que je meurs pour vous... pour vous seul !

— Pour moi ? oh ! si je pouvais croire...

— Ne vous hâtez pas de vous en aller. Écoutez ; la maladie qui me rendait héritaire, il est vrai,

de mère, mais elle s'est déclarée chez moi à la suite d'une de ces fièvres pernicieuses répandues dans le pays. D'après mes instances le docteur cacha cette circonstance à mon père ; gardez-moi le secret ; vous êtes trop généreux pour en abuser. Dès les premiers symptômes alarmants, en changeant d'air, en quittant le pays, j'aurais pu rétablir ma santé ; mais il eût fallu renoncer à vous voir quand vous passiez indifférent devant la fabrique pour aller à la chasse. Or, vous voir, c'était mon bonheur, c'était ma joie. Si je n'avais pas compris les obstacles, les préjugés, les haines qui nous séparaient, j'aurais voulu me consacrer pour vous ; mais vous ne pouviez m'aimer, peu m'importait de vivre ! Je restai près de mon père ; l'invincible répugnance qu'il éprouvait à quitter avec moi sa fabrique, fut le prétexte dont je colorais à mes propres yeux une faiblesse coupable peut-être ; mais le sacrifice, si c'en est un, vous revient tout entier... Vous voyez bien, ami que vous ne devez m'oublier jamais.

Alfred n'avait plus la force de prononcer une parole, de grosses larmes roulaient sur ses joues, sa poitrine était oppressée ; il pressait convulsivement contre ses lèvres la main diaphane de la jeune fille.

— Je vous afflige, reprit-elle en soupirant ; cependant, Alfred, maintenant que vous savez les maux que vous m'avez causés, ne consentirez-vous pas à épar-

gner mon père pour l'amour de moi ? Pauvre père, il va cruellement souffrir de ma perte, lui si confiant, et grâce à mes efforts, si plein de sécurité ! sa punition, s'il en mérite une, ne sera-t-elle pas terrible ?

Le comte se souleva péniblement.

— Commandez, Thérèse, dit-il d'un air accablé, je n'ai plus ni force ni volonté ; commandez et je vous obéirai, dussé-je affronter la parjure et le déshonneur !

— Le parjure, le déshonneur sont-ils faits pour le comte de Précigny, pour mon brave, mon généreux Alfred ?... Non, non, je ne demande rien qui puisse souiller votre caractère ; je vous demande seulement, Alfred, de ne pas donner suite à vos projets de violence contre mon père. Votre mission deviendrait criminelle et indigne de vous, si vous employiez de pareils moyens pour l'accomplir... renoncez-y, Alfred... me promettez-vous d'y renoncer ?

Précigny s'était mis à genoux devant Thérèse.

— Oui, oui, murmura-t-il d'une voix entrecoupée de sanglots : que me font l'humanité, et ses souffrances et les devoirs qu'elle impose ? Que me fait la vie, puisque je vais perdre Thérèse ?

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

DÉCÈS.

18 mars. — Driessens, présenté sans vie, rue de la Lys. — Garrein, présenté sans vie, rue de Tourcoing. — Prime Dupire, 63 ans, fleur, rue du Crouy. — Anne Montagne, 76 ans, sans profession, rue de Merveux.

19 mars. — Gustave Evard, 36 ans, employé au chemin de fer, Hôpital. — François Coucke, 2 mois, rue du Bassin. — Augustine Paris, 72 ans, ménagère, rue de Tourcoing. — Marie Clarisset, 41 ans, ménagère, Fontenoy. — François Vaneoppenle, 70 ans, journaliste, Hôpital.

NAISSANCES.

18 mars. — Marcel Franchomme, rue de la Croix. — Hector Cléry, rue des Longues-Haies. — Joséphine Masseur, rue des Longues-Haies. — Gustave Nieuwmunster, rue de la Guinguette. — Julienne Briet, rue du Cul-de-Four. — Jeanne Piarard, rue Neuve de Fontenoy. — Emile Ponthieu, rue des Longues-Haies. — Alfred Vandendriessche, Grande-Rue. — Jules Vandendriessche, Grande-Rue. — Pierre Cabaret, rue de Tourcoing. — Arthur Carton, rue de Tourcoing.

19 mars. — Victor Leblond, rue du Trichon. — Henri Cornez, Fontenoy. — Françoise Deswaene, rue de la Longue-Cheminée. — Marie Dec, rue des Longues-Haies. — Jeanne Jucker, rue de la Promenade. — Emile Gerhards, rue de la Guinguette. — Emile Billau, Jean Ghislain.